COMMUNE D'AVRILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 16 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette DELORME, Maire.

PRESENTS : M. Johnny CARRE, Mme Janet CROMWELL, Mme Claudette DELORME, Mme Valérie LIMONET, M. Sylvain NAFFETAS, M. Didier SIMON, M. Jean-Marc VELUT

ABSENT : M. Patrice COURTOIS

EXCUSE : M. Jean-Paul DUPUY

Convocation du 9 mars 2018.

Mme Valérie LIMONET est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2018. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Examen et vote du Compte de gestion 2017 Commune
- Vote du Compte administratif 2017 Commune
- Affectation des résultats 2017 Commune
- Examen et vote du Compte de gestion 2017 Assainissement
- Vote du Compte administratif 2017 Assainissement
- Affectation des résultats 2017 Assainissement
- Article 6574 "Subventions aux associations"
- Vote des taux d'imposition 2018
- Travaux 2018 : Devis à valider
- Questions diverses

OBJET : ***Examen et vote du compte de gestion 2017 "Commune d'Avrilly"***

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **VOTE** le compte de gestion 2017 "Commune d'Avrilly", après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : ***Vote du compte administratif 2017 "Commune d'Avrilly"***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Janet CROMWELL, le plus âgé des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	175 621,00
	Réalisé :	70 047,13
	Reste à réaliser :	100 903,00
Recettes :	Prévus :	175 621,00
	Réalisé :	86 232,22
	Reste à réaliser	65 526,00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	181 155,00
	Réalisé :	92 667,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	181 155,00
	Réalisé :	203 534,29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	16 185,09
Fonctionnement :	110 867,06
Résultat global :	127 052,15

OBJET : ***Affectation des résultats 2017 "Commune d'Avrilly"***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	52 222,89
- Un excédent reporté de :	58 644,17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**110 867,06**
- Un excédent d'investissement de :	16 185,09
- Un déficit des restes à réaliser de :	35 377,00
Soit un besoin de financement de :	**19 191,91**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré***, à l'unanimité des membres présents,***

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT	**110 867,06**
Affectation complémentaire en réserve : (1068)	**19 191,91**
Résultat reporté en fonctionnement : (002)	**91 675,15**
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	**16 185,09**

OBJET : ***Examen et vote du compte de gestion 2017 "Assainissement d'Avrilly"***

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2017 "Assainissement d'Avrilly", après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

OBJET : ***Vote du compte administratif 2017 "Assainissement d'Avrilly"***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Janet CROMWELL, le plus âgé des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	18 521,00
	Réalisé :	9 000,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	18 521,00
	Réalisé :	18 521,97
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	2 015,00
	Réalisé :	2 003,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	2 015,00
	Réalisé :	2 039,31
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	9 521,97
Fonctionnement :	35,97
Résultat global :	9 557,94

OBJET : ***Affectation des résultats 2017 "Assainissement d'Avrilly"***

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	76,98
- Un déficit reporté de :	41,01

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**35,97**
- Un excédent d'investissement de :	9 521,97
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	**9 521,97**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré***, à l'unanimité des membres présents,***

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT	**35,97**
Affectation complémentaire en réserve : (1068)	**0,00**
Résultat reporté en fonctionnement : (002)	**35,97**
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	**9 521,97**

OBJET : ***Subventions aux associations***

Pour l'intégrer au budget primitif 2018, Madame le Maire présente le vote des subventions à différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **VOTE** un montant global de **1 200€** à l'article budgétaire 6574 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" :

- Association Beauregard :	150€
- Cantine scolaire de Luneau :	200€
- Centre Social La farandole :	143€
- Association Val libre culture et Patrimoine :	100€
- MFR du Charollais Brionnais :	50€
- Lycée agricole privé Ressins :	50€
- OCCE Coopérative scolaire de Luneau :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Neuilly-en-Donjon :	80€
- OCCE Coopérative scolaire Le Bouchaud :	80€
- Allier à livre ouvert :	19,04€
- Association Vouzance et Loire :	30€
TOTAL :	**982,04€**

OBJET : ***Vote des taux d'imposition 2018***

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2018 et demande de conserver les taux d'imposition de l'année précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents** :

- **DECIDE** de conserver les taux d'imposition de l'année précédente et donc d'arrêter les taux des taxes directes locales comme suit :

  - Taxe d'habitation : 11,74%
  - Taxe foncière bâtie : 10,62%
  - Taxe foncière non bâtie : 28,07%

OBJET : ***Validation devis des toitures presbytère et chœur de l'église***

Le Maire explique aux membres présents que le Conseil Départemental souhaite que le devis validé lors de la réunion du 15 décembre 2017 (DCM 2017-39) soit modifié en suivant plusieurs consignes pour qu'il rentre dans le dispositif "soutien aux travaux sur le patrimoine rural non protégé". Pour cela, elle leur propose d'étudier plusieurs devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

∗ **ACCEPTE** le devis de Maçonnerie LAUSTRIAT Patrice pour la réfection de la toiture de l'ancien presbytère pour un montant total de 22 796,89€ HT et de 27 356,27€ TTC.

∗ **ACCEPTE** le devis de Maçonnerie LAUSTRIAT Patrice pour la réfection de la toiture du chœur de l'église pour un montant total de 5 350,20€ HT et de 6 420,24€ TTC.

- **DECIDE** d'affecter ces dépenses au programme d'investissement n°201 "Toiture église et presbytère".

- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif "soutien aux travaux sur le patrimoine rural non protégé" à hauteur de 30% et une subvention auprès de la Préfecture de l'Allier au titre de la DETR à hauteur de 35%.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Questions Diverses :

∗ *Devis à valider pour le budget 2018 :* Projet d'acheter un micro-ondes pour la salle polyvalente, des boites de rangement pour la mairie, et un désherbeur à gaz. A valider au prochain conseil.

∗ *Aménagement de la rue Genève :* Le projet d'aménagement de la rue Genève pour limiter la vitesse des automobilistes est en cours d'étude. Les commentaires des riverains seront étudiés pour essayer d'élaborer un projet convenable et raisonnable. Toutefois, l'enfouissement des lignes (du bourg jusqu'au Paradis) sera réalisé fin 2018/début 2019.

∗ *Internet :* Madame le Maire reçoit vendredi 23 mars un commercial d'Ozone, fournisseur internet, pour étudier la réception par 4G Radio.

∗ *SICTOM Sud-allier* : délégué titulaire : Mme Claudette DELORME, délégué suppléant : Jean-Marc VELUT.

∗ *Prochain conseil* : Vendredi 13 avril à 19h30.

Fin de la séance à 21h00